

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

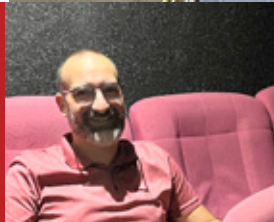
INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CUNFRATERNA DI SAN RUCHELLU

ENTRE AIDE ET IDÉAL



Photo Roslyne Beretti



ÉCONOMIE

LE BEL ÉTÉ DU CINÉMA
ENTRETIEN AVEC DANIEL BENEDITTINI
P18

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
AGENDA P17
ASSEMBLEA P20
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

JE VIENS DIALOGUER.
CONDUISEZ-MOI
À VOTRE CHEF!

Ô JACQUELINE,
PIANTA LA APPENA:
ON T'A RECONNUE!



KAMPÀ

S O M M A I R E À LA UNE

CUNFRATERNA DI SAN RUCHELLU

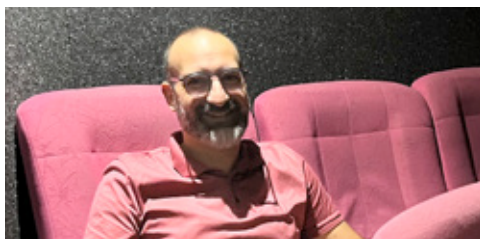
ENTRE AIDE ET IDÉAL

P5 À 7



ÉCONOMIE

LE BEL ÉTÉ DU CINÉMA P18



OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

POLITIQUE ASSEMBLÉE DE CORSE

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47

jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97

icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Usi stradali

Unumaru d'autumubilsti chì ricunnoscini di bia assai prima di cunducia hè calatu assai durante l'ultimi anni, sicondu un sundami rializatu ùn hè tantu. 7 % di l'intarrugati addimettini u fattu di piglià a so vittura dopu avè cunsumatatu più di quattru o cinqui bichjeri d'alcool, contr'à 14 % inde un studiu simili fattu vint'anni fà. Sarà soca un risultatu di a riprissioni aghjustata à a privinzioni in anda dipoi un pezzu. Inveci, 22 % di l'autumubilsti dicini ch'elli poni bia più di dui bichjeri è cunducia listessu, com'è in u 2004. Accantu à issi sciffri, ci sò quilli, menu boni, di l'usu di u telefoninu in vittura o in motò, chì ùn piantani di crescita. Sò 80 % à dì ch'elli adoprani un smartphone nant'à a strada. C'hè da chì essa inchieti, quand'ellu si sà ch'è u fattu d'ùn firmà micca attenti à ciò ch'è si passa à l'intornu incauseghja accidenti numarosi. Un dannu difficiuli à sradicà, vistu ch'è st'ughjettu d'ogni ghjornu hà pigliatu una piazza di più in più impurtanti in a nostra vita è ch'è parechji ùn ci la facini più à campà senza ùn fussi cà calch'ora, ch'ella s'ighi in casa, à u travagliu è dunqua cunducendu. Ùn sò cà 15 % i passaghjeri ch'è cunsidareghjani ch'è st'usu ùn si pò tullarà è ch'è dumandani à u cunduttori di piantassi. 46 % di l'autumubilsti ani dichjaratu ch'elli chjamani à calchissia cunducendu, 66 % dicini ch'elli pigliani u so smartphone pà ghjuvassi d'appiecazioni di guida è 31 % ch'elli cunsultani u so telefoninu o ch'elli mandani SMS. Sò dinò 22 % à cunsultà i so nutificazioni è 12 % à leghja i so mails. 6 % pigliani ritratti è sò ancu 5 % ch'è fighjulani serii o videò nant'à internet. Parini foli! Pà l'altri usi periculosi pà strada, in vint'anni, certi ani cunnisciutu un rinculu. 8 % di l'autumubilsti ricunnoscini ch'elli viaghjani à 160-170 chilometri à l'ora nant'à l'autostrada inveci di i 130 chilometri à l'ora autorizati, contr'à 29 % in u 2004. Certi cumpurtamenti fora di leghja tenini bonu quantunqua, frà altru in cità. 66 % di i cunduttori passani sempri à u focu arancinu, è 69 % di l'automobilisti cunducini à 40 o 50 chilometri à l'ora inde zoni limitati à 30. Si vedi ch'ellu c'hè sempri u travagliu à tutti i livelli pà ghjugna à un rispettu veru di i reguli... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Il y a ceux qui estiment que présenter des excuses est un signe de faiblesse. Et il y a ceux qui, quoi qu'il en soit, n'hésitent pas à en formuler, y compris pour des actes ou des propos qui ne sont pas directement de leur fait, mais émanent de parents ou collaborateurs. Il semble que Michel Barnier soit de ceux-là: coup de fil à Marine Le Pen après que son ministre de l'Économie Antoine Armand ait dit exclure le RN de «l'arc républicain», puis à David Lisnard suite aux commentaires de sa ministre de la Transition écologique Agnès Panier-Runacher sur les inondations à Cannes. De même, il a vite corrigé le tir s'agissant de l'absence d'un ministre délégué au handicap - il est vrai que lorsqu'on compose un gouvernement aussi peu resserré, une omission est vite arrivée. Les personnes en situation de handicap, tout comme les anciens combattants, autres oubliés, ont désormais un ministre délégué. La nomination de Charlotte Parmentier-Lecocq, plus connue pour son engagement en faveur des équins que pour la cause des personnes handicapées, n'a pas suscité la liesse de ces dernières, pas plus d'ailleurs qu'un tollé. Sur X, Philippe Croizon s'est montré laconique tandis qu'Elisa Rojas exprimait des inquiétudes, les associations rappelant pour leur part les chantiers urgents à mettre en œuvre. La propension de Michel Barnier à dégainer une excuse (carte d'appoint au tarot et qui ne permet pas d'emporter le pli) est volontiers raillée sur les réseaux sociaux. Parfois par ceux qui déploraient «l'arrogance» des gouvernements précédents et l'obstination de leurs dirigeants à ne jamais reconnaître quelque tort ou erreur que ce soit et à tenter de les réparer. Jamais contents, les «gaulois réfractaires». Mais le Premier ministre est conciliant jusqu'à un certain point. Outre ses piques en direction notamment de Gabriel Attal et Eric Ciotti, le 1^{er} octobre, après son discours de politique générale, il n'a pas jugé bon de recadrer trop frontalement son ministre de l'Intérieur après des propos sur l'État de droit qui ne serait «*ni intangible ni sacré*» qui ont fait la joie du RN, préférant rappeler la nécessité de «*respecter l'État de droit*». L'homme sage connaît ses limites... et celles de sa marge de manœuvre. ■ Elisabeth MILLELIRI



RMC @RMCInfo · 25 sept.

À peine 4 jours d'existence, et déjà des couacs et tensions à répétition au sein du gouvernement. Les **excuses** de Michel **Barnier** auprès de Marine Le Pen dérangeant



Nini MacBright @Nini_MacBright · 26 sept.

Je râlais à la machine à café à cause de la pluie depuis hier, coup de fil sur mon portable : Michel **Barnier**, qui s'est excusé pour la météo



Ministère des Bras Cassés @VilainCat · 17h

Michel **Barnier** : "Je m'excuse auprès de tous ceux qui n'ont pas encore reçu mes excuses."



Charlotte Parmentier-Lecocq @lecocqcharlotte · 27 sept.

Je remercie le président de la République @emmanuelmacron et le Premier Ministre @Barnier de la confiance qu'ils me témoignent en me nommant ministre déléguée aux personnes en situation de handicap auprès de @paulchristophe



Philippe Croizon @PhilippeCROIZON · 27 sept.

Bienvenue .



Nils Wilcke @paul_denton · 1 oct.

"Quand on écoute Bruno **Retailleau**, on a l'impression que c'est un porte-parole du RN", susurre Laure **Lavalette** sur BFM. "Ce sera toujours ça de moins à faire quand on arrivera au pouvoir", ajoute la députée d'extrême-droite. Le baiser de la mort...



BFMTV @BFMTV · 15h

Michel **Barnier** : "M. **Attal**, je serai très attentif à vos propositions d'économies supplémentaires pour faire face au déficit que j'ai trouvé en arrivant"



Philippe Marlière @PhMarlière · 13h

Un scud dévastateur de **Barnier** à l'encontre d'**Attal**, envoyé de manière débonnaire. Ouch, ça fait mal!



TF1Info @TF1Info · 1 oct.

Recadrage de Michel **Barnier** : "Bruno **Retailleau** peut dire ce qu'il veut, il n'est jamais recadré. Ce deux poids deux mesures pose un problème, on voit bien où incline ce gouvernement", @faureolivier dans #BonjourLaMatinaleTF1

HUMEUR

Homme, regarde-toi !

Homme, es-tu capable d'introspection? C'est une femme qui t'en fait la question; tu souriras peut-être face à ce que tu considères comme une énième revendication féministe; tu répéteras probablement ces mêmes phrases si entendues lors de conversations familiales, amicales ou plus invectives qu'inclusives quand tu es face à celles, parfois ceux, que tu pointes du doigt. Ne tente plus de mettre à distance, d'évincer ou de nier cette question. Dis-moi, dis-nous, dis-toi ce qui t'empêche encore aujourd'hui d'entendre la parole d'une partie du monde qui te dit qu'il ne peut plus tolérer l'inacceptable, accepter silencieusement cette toute-puissance qui te profite dans toutes les sphères de la société? Comment peux-tu encore croire ces frères, ces pères, ces amis, ces fils, ces inconnus, qui soutiennent qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient, qui remettent encore en cause les mots – pas si libérant – de leur victime ou plus exactement de leur proie? Comment peux-tu encore embrasser leurs paroles, goûter leurs propos glaçants, humiliants sur les réseaux sociaux? Penses-tu encore qu'il puisse être admis de jouer virilement avec des êtres transformés violemment en poupées qui n'acceptent pas, qui ne consentent pas, qui parfois ne luttent pas – ou plus – en attendant la fin de ce déchaînement brusque et cuisant du désir de possession? Donne-moi, donne-nous, donne-toi une seule raison valable pour expliquer ces gestes déplacés, ces corps méprisés, forcés, pénétrés, profanés? Homme, es-tu capable non pas d'avoir honte, mais d'avoir peur de ton propre camp qui n'abrite pas des monstres, mais des messieurs Tout-le-monde qui revendiquent encore, qui défendent toujours leur domination? En t'accoutumant à cette violence masculine – consulte les statistiques – à cette culture outrageante, oppressive, ne te salis-tu pas, toi aussi, un peu? Dis-moi, dis-nous, dis-toi ce qui te retient encore de balancer ce système patriarcal? Toi seul peux répondre à cette question, sans hashtag, mais simplement en ouvrant les yeux sur le problème de ton propre camp! Rends-toi à l'évidence quand, pas toutes, mais n'importe quelle femme t'en offre les moyens. ■

Dominique PIETRI

CONFRÉRIE DE SAN RUCHELLU

ENTRE AIDE ET IDÉAL



Photo Rosleyne Beretti

Processions et célébrations ne sont que la partie immédiatement visible des confréries. Sous les bannières, les costumes, des hommes et des femmes attachés non pas seulement à une foi mais à une façon d'être au plus des autres et de leur apporter soutien et aide. En 2001, l'association San Rucchellu s'est donné pour buts de rassembler ceux qui veulent préserver les traditions et la vie du quartier ajaccien du Borgu, faire revivre la confrérie de Saint Roch et Saint Sébastien, plus communément appelée confrérie de San Rucchellu et restaurer l'oratoire du «petit Saint Roch», avec le rêve de lui rendre sa beauté initiale.



Photos Roslyne Beretti

« Nous, nous vivons notre foi avec une profondeur intense. Mais nous n'avions pas envie de faire le catéchisme, par exemple. Nous, on veut être près des gens pour les aider. »

Créées en Corse par les Franciscains à la fin du Moyen-Âge, les confréries avaient pratiquement disparu jusqu'au mouvement du Riacquistu. Aujourd'hui, on en compte 85, réparties dans toute la Corse. Mais que savons-nous du fonctionnement de celles-ci ? Comment faire la part entre le cultuel, le culturel, l'historique, le folklore ? Allons à la rencontre de l'une d'elles, la Confrérie de San Rucchellu, située en plein centre d'Ajaccio, dans le Borgu.

Comme le célèbre adage le rappelle *« Il vaut toujours mieux s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints »*, c'est pourquoi le premier interlocuteur est le prêtre chapelain de la confrérie, le père Tomei. *« Mon rôle ? explique-t-il, consiste à faire le lien entre la confrérie et l'Eglise, d'ancrer le quotidien de la paroisse dans une réalité locale. L'Eglise et la confrérie se doivent de travailler ensemble à accomplir l'œuvre [l'opus] du Christ dans un fonctionnement autonome et non indépendant. Pas indépendant, n'est-ce pas ? Ça créerait des conflits, l'indépendance. Connaissez-vous le symbole de la Croix ? Elle est formée de deux branches, l'une horizontale et l'autre verticale. Dans sa verticalité, la Croix marque le lien entre la terre et le ciel. Prise dans son horizontalité, elle manifeste toute la miséricorde du Christ qui tend à l'universalité, au peuple. Moi, je m'occupe du vertical, les confrères de l'horizontal, mais je les amène aussi à regarder vers le haut ! Mon rôle est donc de les accompagner en rappelant l'esprit de l'Eglise et la mission spirituelle de la confrérie, être avec le Christ en donnant des exemples de vie chrétienne. On me présente les confrères éventuels - bien que ça ne soit pas une obligation - car je dois veiller à ce que l'esprit de l'Eglise soit respecté. Ensuite, à moi d'accompagner la confrérie, je participe à certaines réunions, sur invitation du prieur. Je donne son avis, m'assure du respect des statuts. Ce que je voudrais désormais, c'est organiser plus de rencontres de formation sur certains thèmes : la liturgie, le déroulement de la messe... les amener à la verticalité... »* En effet, dans les statuts canoniques de la confrérie, datés du 12 décembre 2004, l'article 2 établit que *« Cette association veut être la reprise et la continuation de la confrérie Saint-Roch et Saint-Sébastien d'Ajac-*

cio qui avait été déclarée et agréée à Rome par le cardinal Scipion Borghese en 1629, confirmée par une lettre du Pape le 8 septembre 1772, et qui a été active jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle avant de tomber en sommeil. Elle reprend le nom, les buts et l'esprit de ladite confrérie. Elle sera plus communément appelée Confrérie San Rucchellu ». L'article 6 précise que *« Les objectifs [...] sont l'animation de la société corse par l'esprit chrétien et la doctrine catholique [...] »*.

ANGÈLE, TITINE ET ODETTE, PILIERS DE LA CONFRÉRIE

Si vous ne connaissez pas Aiacciu, le Borgu n'est pas un quartier, c'est un village dans la ville avec ses familles qui se connaissent depuis toujours, son accent et son parler. Ou peut-être devrait-on dire que c'était ? Angèle, la sous-prieuse, Titine et Odette font partie de cette famille qui a voulu la renaissance de l'église du « village ». Élégantes, souriantes, elles racontent avec nostalgie *« leur »* Borgu qui change tant avec l'arrivée des « continentaux » qui achètent les appartements, la disparition des commerces anciens... c'est pourquoi elles sont si attachées à maintenir leur église vivante. *« Nous faisons le marché avec maman, dit Angèle, tout le monde nous connaissait et on connaissait tout le monde, personne ne fermait sa porte à clé. »* Titine et Odette hochent la tête : *« Ah, non, personne. »* Angèle rappelle ce temps, pas si lointain, où *« On allait d'une maison à l'autre, on se rendait des services. Aujourd'hui, on ne connaît presque plus personne, les appartements ont été vendus, c'est une nouvelle population. La plus vieille boutique, c'est la boulangerie Galeani, elle date des années 1870, je crois. C'est pour ça qu'on a voulu faire revivre notre église, pour avoir un endroit pour se retrouver, pour prier, pour célébrer nos événements à nous. »* Elles l'ont connue si belle leur église qui a fermé en 1971... Rouverte dans les années 80, ce fut tout d'abord l'abbé Micaletti qui y officia avant que le père Tomei lui succède.

Elles se sont battues, recréant cette confrérie à l'époque, pour faire revivre San Rucchellu afin que des messes et des baptêmes y aient lieu. Il a fallu attendre la fin des années 90 pour y parvenir enfin. Elles se souviennent avec émotion



Été 2024: des chaises métalliques font office de bancs, le sol est recouvert de panneaux de contreplaqué.



Le rêve d'un retour à la beauté initiale
(montage réalisé par Tony Biaggi)

de l'aide précieuse de Pierre-Jean Luciani, à l'initiative de ce renouveau de la confrérie. « Derrière ce que vous voyez, les processions, nous, nous vivons notre foi avec une profondeur intense, reprend Angèle. Mais nous n'avons pas envie de faire le catéchisme, par exemple. Nous, on veut être près des gens pour les aider. » Pour Titine, il s'agit aussi de « poursuivre ce qu'ont fait nos anciens ; nous portons leur histoire, c'est notre histoire ». Ainsi, conclut Odette, « Personne n'a réussi à faire disparaître notre confrérie, nous sommes actifs encore pour soutenir notre petite église, pour que les Ajacciens y vivent leurs rituels avec nous, ici, dans le Borgu. »

TONY BIAGGI, PRIEUR MURATINCU

Originaire de Muratu, concessionnaire automobile à la retraite et confrère à Ajaccio depuis deux ans, Tony Biaggi avoue avoir été au départ curieux de découvrir le côté « folklorique » d'une confrérie puis il s'est de plus en plus rapproché de la foi. Il essaie d'apporter un nouveau souffle. Par exemple, il est à l'origine, aidé des consœurs « historiques » de la création de six kakémonos qui sont en bonne place dans l'église et grâce auxquels on découvre l'histoire du Borgu, de l'oratoire de San Roccu. Élu prier en 2024, son rôle est de diriger la confrérie, de créer et maintenir les relations avec les autres confréries. Passionné, il décrit longuement la tenue vert et noir des confrères, basée sur les différentes représentations de Saint Roch, dont la magnifique statue présente dans l'église. Tony Biaggi en parle avec émotion : « Saint Roch est toujours montré blessé à la jambe [il désigne la blessure sur la statue] et il est accompagné de son petit chien, vous le voyez le petit chien ? Il lui a porté des petits pains tous les jours quand Saint Roch était atteint de la peste... ». Il reste longuement à contempler la statue avant de chercher d'autres œuvres sur Internet relatant la vie du saint.

Dans les actions de la confrérie, il y a évidemment toute la partie visible que sont les processions, les messes. Mais la partie invisible est tellement importante. C'est le lien social qui importe aux confrères : les malades qu'on va voir, l'aide à la prise de rendez-vous médicaux, l'accompagnement au deuil... bref la présence quotidienne : « On veut

être proches des gens ».

Sont aussi menées des actions ponctuelles auprès d'associations, San Rucchellu étant adossée à une association loi 1901 de 180 membres puisqu'une confrérie ne peut avoir de compte bancaire.

I HAVE A DREAM

Bâtie entre 1599 et 1617, sous l'épiscopat de M^{gr} Giulio Gustiniani, à une époque où cette partie d'Ajaccio donnait directement sur la mer, la chapelle fut appelée San Roccu sul mare. Restaurée en 1790, elle devint une paroisse après le Concordat de 1801 avec pour premier curé l'abbé Recco, qui fut le précepteur de Napoléon. À la fin du XIX^e siècle, avec la construction sur le cours Napoléon d'une plus grande église dédiée à Saint Roch, San Roccu sul mare devint l'oratoire San Rucchellu, le « petit Saint Roch ». Inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1985, San Rucchellu appartient cependant à la municipalité ajaccienne qui a procédé à la réfection du toit tandis que l'association a remis en état l'oratoire qui était en piteux état. Il reste cependant tant à faire. Il n'est qu'à voir les regards surpris des (nombreux) visiteurs qui y sont passés cet été 2024 : des chaises métalliques font office de bancs, le sol est recouvert de panneaux de contreplaqué.

Les confrères souhaitent obtenir l'autorisation de créer des bancs de bois et de procéder à la réfection du sol comme à l'origine.

Lors de la réfection du toit, le tableau central et deux statues latérales ont été mis à l'abri au musée Fesch tout proche, mais les confrères souhaiteraient qu'ils reprennent leur place dans l'église. Le chapelain et la confrérie ont écrit dans ce sens à la municipalité et sont dans l'attente d'une réponse qu'ils espèrent positive. Tony Biaggi montre alors sur son téléphone un montage qu'il a réalisé, imaginant que tous ces projets aient abouti et que l'église retrouve ainsi sa beauté initiale.

Très ému, il regarde longuement cette photo et murmure « J'ai un rêve... I have a dream... » Un ange passe... ■

Roselyne BERETTI

URBANISME

Ajaccio: le futur de la citadelle Miollis se dessine

C'est un des projets phares portés par l'exécutif ajaccien. La citadelle Miollis, rendue à la Ville d'Ajaccio en 2019 par Édouard Philippe, alors Premier ministre, s'apprête à faire peau neuve. Lors du conseil municipal du 26 septembre 2024, le plan d'aménagement retenu par la ville a en effet été officiellement dévoilé avec pour but affiché la recherche d'équilibres. Tout d'abord entre préservation de l'histoire des lieux et dynamisme. «*Nous voulons en faire un quartier animé avec une offre diversifiée, en tenant compte de ce que les Ajacciens ont exprimé lors des ateliers et consultations*», a précisé le maire Stéphane Sbraggia. Sur les quelque 10 000 m² de surface, plusieurs types d'espaces seront aménagés: 22 % seront réservés à l'hébergement avec deux hôtels, l'un dans les anciennes casernes et l'autre, plus intimiste, dans la maison du gouverneur; 19 % pour la culture et les loisirs, dans la Poudrière et le Bastion Saint-Jacques; 12 % pour des espaces polyvalents pouvant accueillir des activités économiques ou culturelles; 9 % pour les commerces de proximité; et 6 % pour la restauration, avec un restaurant gastronomique et un bar-restaurant. Le château génois, qui abrite les premières pierres de la ville et la cellule du résistant Fred Scamaroni, sera préservé en un espace mémoriel et historique, et un espace immersif sera imaginé dans les sous-sols. Par ailleurs, alors que la ville souhaite que la citadelle reste dans le domaine public, une solution pour trouver un équilibre d'un point de vue financier a aussi dû être imaginée: des baux emphytéotiques seront accordés aux opérateurs privés qui exploiteront les différents bâtis, avec un loyer annuel attendu de 236 950 euros actualisé à 2 % et collecté sur 27 ans, soit une valeur de 8,37 millions d'euros. Mais avant d'arriver au résultat final, trois phases de travaux sont prévues. Dès octobre 2025, la citadelle sera fermée au public pour permettre de commencer les opérations sur les espaces extérieurs et la restauration ou la destruction de certains bâtiments autour de la place basse, cette partie devrait être livrée en 2027. La place haute, elle, sera achevée en 2029, tandis que la fin du chantier est prévue pour 2030. Parallèlement, une nouvelle phase de fouilles archéologiques a déjà débuté en septembre, et la restauration des remparts commencera au printemps prochain. Enfin, à compter de novembre 2024, des travaux débiteront près du port de plaisance pour créer un accès destiné aux véhicules de secours et une passerelle piétonne reliant la rue Bonaparte et la place Pascal Paoli sera prochainement installée afin de faciliter l'accès à la citadelle et de mieux la connecter au centre-ville. ■ MP

ÉCONOMIE

Tour de Corse historique: un moteur pour l'activité touristique automnale

Trois millions d'euros reversés à l'économie locale: telles sont, selon ses organisateurs, les retombées économiques du Tour de Corse historique. Outre les 760 concurrents, cette épreuve dont la 24^e édition se déroule du 5 au 12 octobre et doit traverser 130 villes et villages, implique en effet 650 membres de l'assistance, 900 accompagnants ainsi que 450 officiels et représentants des médias qui couvrent l'événement chaque année. Ce qui, sur cinq jours représenterait 14 770 nuitées d'hôtel réservées et plus de 26 000 repas servis par les restaurants et traiteurs locaux. Les dépenses liées aux transports maritimes et aériens sont chiffrées, respectivement, à 358 000 € et 48 000 €. À cela s'ajouteraient les personnes [collectionneurs, amateurs de course automobile ou simples curieux] venues spécialement à cette occasion. ■ AN



SOCIÉTÉ

Vous avez dit «âgisme»?

Coordonnée par l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux, la Semaine nationale des retraités et des personnes âgées ou Semaine bleue incite à porter un autre regard sur le vieillissement, en diffusant une représentation positive du rôle des aînés, pour renforcer les liens entre les générations et la solidarité à l'égard des plus fragiles. À l'occasion de la Semaine bleue 2024, du 30 septembre au 6 octobre, une enquête a été réalisée par Harris interactive pour le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, sur le thème «*Les Français et l'âgisme*». La plupart des 2 057 personnes interrogées évoquent des représentations plutôt négatives de la vieillesse qui, si elle renvoie en premier lieu à la retraite, est fortement associée à la maladie, aux problèmes de santé, à la dépendance et la solitude. Seuls 29 % estiment qu'on est «vieux» à 55 ans, mais pour 68 % on l'est dès 65 ans et pour 95 % 85 ans est un âge très avancé. «*Retraités*», «*seniors*» et «*papis et mamies*» sont les termes les plus utilisés pour désigner les 65 ans ou plus, mais les moins de 25 ans disent davantage utiliser les expressions «*personnes âgées*» et «*vieux*». Pourtant, les Français disent avoir généralement une représentation positive des 65 ans et plus et refuser de les ostraciser par rapport aux autres générations. Seuls 24 % des sondés, dont 36 % des 25-34 ans, déclarent se sentir âgistes, c'est-à-dire enclins à une forme de discrimination liée à l'âge. Cela étant, dans leur immense majorité, il n'ont jamais entendu parler de ce concept ou ne pas très bien voir ce dont il s'agit. ■ AN

**CREATION
SOCIETE**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PIANA (20115), du 01/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :

LE JOSEPHINE IMMOBILIER

Siège social : Rue de la Torra - 20115 Piana

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Jérémie, Alexis, Jean-Jacques, Roger SOMBRET, demeurant Rue de la Torra, 20115 Piana
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

JBV CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Tortaghjala

Plaine de Peri - 20167 Péri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 1er octobre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JBV CONSTRUCTION

Siège : Lieu-dit Tortaghjala, Plaine de Peri, 20167 Péri

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 euros

Objet : La réalisation de travaux de gros œuvre, de couverture de sols, de plaquiste.

.../...

Plus généralement, la réalisation de tous travaux de second d'œuvre, sous réserve de disposer des qualifications et des couvertures assurantielles requises
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Baptiste MARIANI demeurant Lieu-dit Tortaghjala, plaine de Peri, 20167 Péri.

Directeur général : Monsieur Vitor Manuel MARTINS GONCALVES demeurant Résidence le Parc de la Chênaie, 20000 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 03

BALANINA CASA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Vivarinco

20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALVI du 23 Septembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BALANINA CASA

Siège : Lieu-dit Vivarinco, 20260 Calvi

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 euros

Objet :

- L'activité de résidence de tourisme.
- L'activité de nautisme et tout autre activité de moyens de transport terrestres et maritimes.

- Vente, fournitures, ameublement, objet de décoration, objet d'art.

Président : Monsieur François FRANCE-SCHI demeurant Lieu-dit Vivarinco, route de Pietramaggiore, 20260 Calvi.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mezzavia, du 27/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GILACCESS

Siège : La Confinia, 51, Rue U Golu, Manicola Vecchia, 20167 Mezzavia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000,00 euros

Objet : Travaux d'installation électrique et installation de panneaux photovoltaïques, Installation PMR.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Anthony, Marcel GILABERT demeurant La Confinia, 51, Rue U Golu, Manicola Vecchia, 20167 Mezzavia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

ORSULACCIU

Société Civile au capital de 1000 euros

Siège social : 15, rue César Campinchi

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 25/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : ORSULACCIU

Siège social : 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Marie-Claire Morelli-Agostini, demeurant 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia ; Thomas Agostini, demeurant 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO (20000), du 01/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ILE IMMOBILIER

Siège social : Rue Maurice CHOURY, Résidence les Fougères, Lieu-dit Bales-trino, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Sébastien, Rémi, Philippe GRAZIANI, demeurant Rue Maurice CHOURY, Résidence les Fougères, Lieu-dit Bales-trino, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07



Me Pierre-Dominique

CERVETTI

AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31 /

@ : mnc.avocats@orange.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 30/09/2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio à même date sous le numéro de Dossier 202400016778, Réf. 2A04P31 2024 A 01045, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : HOLDING CC INVEST
FORME : Société par Actions Simplifiée

SIÈGE SOCIAL : Ajaccio (20000), Chemin de Torretta, Lieu-Dit Salario

OBJET : La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales, et rendant, le cas échéant et à titre purement interne au groupe, des services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers ;

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 2.000 €

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation ;

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément de l'Assemblée générale des associés.

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Les actions sont inaliénables pour une durée de deux ans à compter de la date de signature des présents statuts.

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mme Céline, Éliane CASTELLANI épouse CERVETTI, née à AJACCIO (Corse-du-Sud), le 18 avril 1983, de nationalité française, exerçant la profession de chirurgien-dentiste, domiciliée à Ajaccio (20000), Chemin de Torretta, Lieu-Dit Salario

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

La Présidente, Mme Céline CASTELLANI épouse CERVETTI.

N° 09

SCA

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 3900 euros
Siège social : Lieu-dit Michel Ange
20167 Afa
517 919 536 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25 février 2023, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du Lotissement Panchetta, 20167 SARROLA-CARCOPINO au Lieu-dit Michel Ange, 20167 AFA à compter du 25 février 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

ART DIFFUSION 2B

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Immeuble la Vallée
20270 Aléria
790 159 305 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 26 septembre 2024, le Président a décidé :

- de transférer le siège social Immeuble la Vallée, 20270 ALERIA au Résidence Sant'Antone, Route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 26/09/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.



N° 11

**AGNELU
E CAPRETTU DI CORSICA**

SCA au capital minimum de 8098,00 €
Siège social :
19, Avenue du Docteur Noël Franchini
Maison de l'Agriculture, 20090 Ajaccio

Par décision du conseil d'administration du 16/07/2024, il a été décidé de transférer le siège social au : IMM CASTEL-LANIN - C/C ST JOSEPH - BAT G - RDC HAUT - CS 40913 - 20700 AJACCIO CEDEX 9, à compter du 01/09/2024. Modification au RCS d'Ajaccio 503624017.

N° 12

BLUE

SARL au capital de 100.000 €
Siège social :
58 B, Route de San Martino
20200 San Martino Di Lota
RCS de Bastia n°803 781 871

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision de l'AGE en date du 24/09/2024, il a été décidé à compter du 24/09/2024 de transférer le siège social au 12, RUE DE LA PART-DIEU, 69003 LYON. Radiation du RCS de BASTIA et immatriculation au RCS de LYON.

N° 13

CORSE COMPRESSION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Golfe de Lava
20167 Appietto
492 249 966 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 11 septembre 2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social Golfe de Lava, 20167 APPIETTO à l'adresse suivante : Espace ELENA, Zone Industrielle Baléone, Lieu-dit Panchetta, 20167 SARROLA-CARCOPINO, à compter du 11 septembre et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 14

FAVORITE WATCH

Société par Actions Simplifiée
En cours de transformation
En société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : LD Fiumicelli
20215 Venzolasca
829 326 990 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 17 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 5000 euros, divisé en 500 parts sociales de 0 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président :

Monsieur Julien ZAMBONI, demeurant Lieu-dit Fiumicelli, 20215 VENZOLASCA.

Directeur général : Monsieur Augustin FEDERICI, demeurant Lieu-dit Vignarella, 20215 VENZO-LASCA.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par :

- Monsieur Augustin FEDERICI demeurant Lieu-dit Vignarella, 20215 VENZO-LASCA.

- Monsieur Julien ZAMBONI demeurant Lieu-dit Fiumicelli, 20215 VENZOLASCA.

Pour avis, Le Président.

N° 15

HOLDING ALFONSI

SAS au capital de 3000 euros
Siège social : 5, Route du Fort de Toga
20200 Ville-Di-Pietrabugno
851 890 707 RCS de Bastia

DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une décision en date du 26 juillet 2024, l'associé unique a décidé à compter du 26 juillet 2024 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination HOLDING ALFONSI TOGA. Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 16


**SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tél : 04 95 24 51 36

Suivant décision du 30/07/2024, l'associé unique de la Société « MARINE GROUP », SARL au capital social de 2000 Euros, dont le siège est Avenue de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 480 420 553), a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Durée : Ils sont inchangés.

Objet : La vente de bateaux neuf et d'occasion ; la réparation et l'entretien régulier des navires et bateaux de plaisance, convoyage, levage et carénage ; la location de places à quai ; la location de bateaux et de véhicules nautiques à moteur.

Capital : Il reste fixé à 2000 € divisé en 100 actions de 20 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont toutes attribuées à l'associé unique à raison d'une action pour une part.

Administration : Monsieur Eric RAFFIN est nommé Président de la Société, sans limitation de durée à compter du 30/07/2024.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Si la société devient pluri-personnelle, toutes les cessions, sauf entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 17

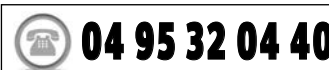


AARPI MCM AVOCATS
SELARL CLAUDE CRETY
Avocat au Barreau de Bastia
13, Avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia - 04.95.31.35.63
contact@mcm-avocats.fr

2CLM

SASU au capital de 1000,00 €
RCS de Bastia
sous le n° 823 960 448
SIRET : 823 960 448 00012
Siège social est à Biguglia (20620)
69, Lotissement Saint-François 2

Le 20 septembre 2024, l'associé unique a nommé en qualité de Président Monsieur Chaïb ADHAR, demeurant à BIGUGLIA (20620) - 69, Lotissement Saint François, en remplacement de Madame Laila ABBADI épouse ADHAR à compter du même jour.



N° 18


**SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tél : 04 95 24 51 36

Suivant décision du 30/07/2024, l'associé unique de la Société « SANTA MONICA », SARL au capital social de 7622,45 Euros, dont le siège est Chiova d'Asino, 20169 BONIFACIO (RCS AJACCIO 348 982 919), a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts. Dénomination - Siège social - Durée : Ils sont inchangés.

Objet : L'exploitation d'une résidence de tourisme, la location meublée assortie de prestations para-hôtelières, sans vente de boissons alcoolisées.

Capital : Il reste fixé à 7622,45 € divisé en 500 actions de 15,2449 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont toutes attribuées à l'associé unique à raison d'une action pour une part.

Administration : Monsieur Stephan LUCCIANI est nommé Président de la Société, sans limitation de durée à compter du 30/07/2024.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Si la société devient pluri-personnelle, toutes les cessions, sauf entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 19

SNC PROPRIAN'INVEST

Société en Nom Collectif
Au capital de 30.000 Euros
Siège social : Port de Plaisance
Bassin Est - 20110 Propriano
833 697 063 RCS d'Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2019, il résulte que : - Le capital a été augmenté de 21.000 euros pour être porté à 51.000 euros, par l'apport en numéraire.

- L'objet social a été étendu à : Achats / ventes et/ou mise en location pour le nautisme, l'industrie et la construction, de véhicules (tout tonnage) et de matériel (notamment matériel spécifique au nautisme, travaux publics, industrie, neufs ou d'occasion).

Toutes prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, travaux d'étude, conseil et assistance, organisation, marketing et animation commerciale, montage de dossier, etc, plus particulièrement, mais non exclusivement. Les articles 2, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence

Ancienne mention - Capital : 30.000 Euros

Nouvelle mention - Capital : 51.000 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 20

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

ARTE

SAS en cours de transformation

En SARL

Au capital de 1000 €

Siège social : 6, rue Maréchal Ornano

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 897 695 607

Suivant délibération en date du 30/09/2024, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Son objet social est l'acquisition, l'administration et l'exploitation par la location ou autrement de tous biens immobiliers,

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 €, divisé en 10 parts sociales de 100 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par :

Président : M. Paul FRANCESCHI demeurant 2, Cours Grandval - 20000 AJACCIO.

Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par M. Paul FRANCESCHI, demeurant 2, cours Grandval - 20000 AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 21

LUMIERE CORSE

SAS au capital de 1.000 €uros

Siège social :

Lieu-dit du Haut du Hameau

Monte Rosso - 20128 Albitreccia

889 458 766 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2024, l'associée unique a décidé à compter de ce jour :

- de remplacer la dénomination sociale LUMIERE CORSE par PA PISCINES et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La construction, l'installation, la vente, l'aménagement, la maintenance, l'entretien et la réparation de piscines, de spas et tout autre produit associé et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Présidente.

N° 22

TIWECAR SASU

Au capital variable : 100 €

Rte de Mezzavia, 20090 Ajaccio

RCS : 891569691 d'Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Le 04/09/2024, les associés décident Transfert du siège social au 45-47-49, Rue de Monceau - 75008 Paris ;

- Le capital devient : 400 € ; Modification au RCS de Paris.

**04 95 32 89 92****DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 23

**AVIS DE LIQUIDATION**

Le 26/09/24, les associés de la Société SAS CHAGUI2C capital 5000€ siège social 11, Les Candilelli - PORTICCIO - 20166 GROSSETO-PRUGNA siège de liquidation 5, Chemin de la Grande Muraille, JUIGNE-SUR-LOIRE, 49610 LES GARENNES SUR LOIRE, 912402807 RCS AJACCIO, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Guillaume NAURAIS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Radiation RCS Ajaccio.

N° 24

AC TAXI

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Sotta

Lieu-Dit Taglio-Rosso

20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation : Route de Sotta

Lieu-dit Taglio-Rosso

20137 Porto-Vecchio

832 554 901 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2020, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Alexis CIABRINI, demeurant route de Taglio-Rosso, 20137 PORTO-VECCHIO, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé route de Sotta, lieu-dit Taglio-Rosso, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 25

U BANCALARU SASU

SASU en liquidation

Au capital de 1000 €

Siège social : 2, rue Général de Gaulle

20110 Propriano

RCS Ajaccio 811 302 165

Aux termes d'une décision du 13/09/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Mathurin Béranger RICHARD, demeurant 2, rue Général de Gaulle, 20110 PROPRIANO, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2, rue Général de Gaulle, 20110 PROPRIANO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 26

PHARMA AJACCIO OXYGENE

SAS en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

Les Logis de l'Aqueduc - Bât A

20167 Mezzavia

948 420 047 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Alexandre, Christophe, Ramon BOUCHAERT, demeurant ST FUSCIEN 80680, 29, rue d'Amiens, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Le logis de l'Aqueduc, Bât A, 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 27

CORSE BATTERIE

SARL en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

Avenue de Valerose, RN 193

Les Chênes, 20290 Borgo

807 957 584 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31/07/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric, Sylvestre, Victor, Michel ALBERTINI, demeurant Lieu Dit Mezza Costa, 20290 Borgo, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 28

PHARMA AJACCIO OXYGENE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

Les Logis de l'Aqueduc - Bât A

20167 Mezzavia

948 420 047 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alexandre, Christophe, Ramon BOUCHAERT, demeurant 29, rue d'Amiens, 80680 ST FUSCIEN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 29

CABINET EXPERTISE COMPTABLE**CAMPAGNA JEAN MARIE****FISCAL - SOCIAL****COMPTABLE - JURIDIQUE**

Lieu-dit Ardisson - 20600 Furiani

04.95.33.06.56

SASU QUINTE & SENS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

N° Siren 822 945 317 - APE : 5 621 Z

RCS Bastia

Siège social : Strada Vecchia

Hangar N° 7 - 20290 Borgo

Aux termes des décisions des associées en date du 30 Septembre 2024. Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01 Octobre 2024 et sa mise en liquidation.

Le président exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur situé au Allée Hlm Piana Suprana, Chemin Agliani, 20600 Bastia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention : Sera faite au RCS de Bastia.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCORTE DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 30

CORSE BATTERIE

SARL au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

Avenue de Valerose, RN 193

Les Chênes, 20290 Borgo

807 957 584 RCS Bastia

L'AGE réunie le 31/07/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Frédéric, Sylvestre, Victor, Michel ALBERTINI, demeurant Lieu Dit Mezza Costa, 20290 Borgo, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Avenue de Valerose, RN 193, Les Chênes, 20290 BORGO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA Cedex N° 31 N° PC : 2024RJ0123 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant liquidation judiciaire immédiate de CORSEA PROMOTION 25 SAS, route Corsea, Route Nationale 198, Querciole, 20213 SORBO-OCAGNANO. L'acquisition, la détention à moyen ou long terme, la gestion, l'administration, la location, la promotion, le développement, la mise en valeur, la vente de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris fonds de commerce, directement ou par l'intermédiaire de filiales. 829 230 465 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 17/09/2021. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 32 N° PC : 2024RJ0116 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Madame MEFETTAR Assia, immeuble LES CASINCA, BAT A, QUERCIOLO, 20213 SORBO-OCAGNANO. Soins de conservation. Services funéraires. Transport de corps avant et après mise en bière. Organisation d'obsèques et vente d'accessoires et d'objet. Travaux de marbrerie et maçonnerie funéraire. 821 761 327 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 24/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 33 N° PC : 2024RJ0091 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire de la société C.I. SARL, route Nationale 198, Lieu-Dit Querciole, 20213 SORBO-OCAGNANO. L'achat en vue de la revente de tout bien meuble ou immeuble, de tout terrain, de tout droits liés à l'acte de bâtir comme à la propriété foncière, la promotion immobilière, la maîtrise d'oeuvre, l'activité de lotisseur, d'aménageur foncier, que ce soit en qualité de marchand de biens ou autres, et toutes activités similaires, annexes ou connexes, non réglementées, tant pour son propre compte que pour autrui. Toutes opérations ou transactions non réglementées en matière immobilière. 794 885 277 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 34 N° PC : 2024RJ0052 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur ARENA Barthélémy, Lieu-dit Palazzo, 20253 PATRIMONIO. Restauration traditionnelle, non inscrit au RCS Bastia. 387 935 596 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 35 N° PC : 2024RJ0087 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société PLEIN SUD 1 SARL, RESIDENCE LE CLOS DES VENDANGES, 20230 SAN-NICOLAO. Achat et vente d'immeubles, promotion et gérance immobilière. 838 514 651 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 36 N° PC : 2024RJ0088 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société GB Plomberie SAS, 615, chemin DE CHINCHINI, 20600 FURIANI. Plomberie générale, chauffage, climatisation, VMC. 852 726 371 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, <td> 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 37 N° PC : 2024RJ0093 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. AZTOUT RACHID, RESIDENCE ORTOLANA, BAT C, 20600 BASTIA. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, non inscrit au RCS Bastia, 490 178 282 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 38 N° PC : 2024RJ0095 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur PALMARI ANTOINE, Chez Mme PALMARI - Route Royale, 20200 BASTIA. Autres travaux de finition, non inscrit au RCS Bastia. 539 945 857 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/01/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 39 N° PC : 2024RJ0122 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de AB SAS [], 10, rue Jean Nicoli, 20250 CORTE. 830 469 342 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 40 N° PC : 2024RJ0124 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de COM-ALU SAS [], Immeuble Orticoni, Route du Stade, 20260 CALVI. 848 571 410 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 41 N° PC : 2024RJ0121 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur MOUSLIM Youssef [], 2, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. 788 687 119 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 42 N° PC : 2023RJ5571 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant l'adoption du plan de sauvegarde de la société TECHNIC'ALARM (SARL), centre commercial Ficabruna, 20620 BIGUGLIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. N° 43 N°PC : 2022RJ5404 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 24/09/2024 prononçant à l'encontre de Monsieur Roman PLJUTA. RM 825 181 209 de Bastia, demeurant Chemin du Centre, 20, hameau De Pietranera, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans. </td>	20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 37 N° PC : 2024RJ0093 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. AZTOUT RACHID, RESIDENCE ORTOLANA, BAT C, 20600 BASTIA. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, non inscrit au RCS Bastia, 490 178 282 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 38 N° PC : 2024RJ0095 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur PALMARI ANTOINE, Chez Mme PALMARI - Route Royale, 20200 BASTIA. Autres travaux de finition, non inscrit au RCS Bastia. 539 945 857 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/01/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 39 N° PC : 2024RJ0122 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de AB SAS [], 10, rue Jean Nicoli, 20250 CORTE. 830 469 342 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 40 N° PC : 2024RJ0124 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de COM-ALU SAS [], Immeuble Orticoni, Route du Stade, 20260 CALVI. 848 571 410 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 41 N° PC : 2024RJ0121 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur MOUSLIM Youssef [], 2, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. 788 687 119 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 42 N° PC : 2023RJ5571 Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 24/09/2024 prononçant l'adoption du plan de sauvegarde de la société TECHNIC'ALARM (SARL), centre commercial Ficabruna, 20620 BIGUGLIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. N° 43 N°PC : 2022RJ5404 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 24/09/2024 prononçant à l'encontre de Monsieur Roman PLJUTA. RM 825 181 209 de Bastia, demeurant Chemin du Centre, 20, hameau De Pietranera, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.
---	---

DEPOSEZ vos annonces : al-informateurcorse@orange.fr



VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



N° 44



Département de la Haute-Corse
MAIRIE DE NONZA
Place de la Mairie - Casale - 20217 Nonza

COMMUNE DE NONZA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET À LA MISE À JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Deuxième parution.

Monsieur le Maire en application des dispositions de l'arrêté N° 010/2024 du 6 septembre 2024, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration du PLU et la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de NONZA.

Durée de l'enquête publique : cette enquête sera ouverte à partir du 2 octobre 2024 à 09h00 et se déroulera jusqu'au 2 novembre 2024 inclus à 12h00.

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier d'enquête publique comprenant le projet de dossier d'élaboration du P.L.U et le projet de mise à jour du zonage d'assainissement, les pièces qui les accompagnent, les avis relatifs au projet de document arrêté du P.L.U ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de NONZA pendant toute la durée de l'enquête les lundi, mardi, mercredi et vendredi aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes) obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune de NONZA.

La demande devra être faite par mail à l'adresse suivante : nonza@wanadoo.fr
Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de NONZA, à l'attention de M. Le commissaire Enquêteur.

En outre une version numérisée des dossiers des projet d'élaboration du PLU et de la mise à jour du zonage d'assainissement seront consultables sur le site informatique dédié suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5622>

lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé.

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel seront également adressées à l'adresse suivante :

enquete-publique-5622@registre-dematerialise.fr

Permanence du commissaire-enquêteur : pendant la durée de l'enquête publique, M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, salle de la mairie de NONZA pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

- Mercredi 02/10 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 09/10 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 18/10 de 13h00 à 16h00
- Jeudi 31/10 de 13h00 à 16h00

* Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur peut en outre recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

* Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

* Entendre les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile ;

* Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie à l'adresse :
nonza@wanadoo.fr

N° 45



Département de la Corse-du-Sud
MAIRIE DE SANTA MARIA SICHÈ
20190 Santa Maria Siché
Téléphone : 04 95 25 70 48

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE : APPROBATION

Par délibération en date du 22/06/2024, le Conseil Municipal de Santa Maria Siché a approuvé la révision de la carte communale.

En application des dispositions de l'article L.0163-7 du code de l'urbanisme, elle a été transmise au Préfet, lequel l'a approuvée par arrêté préfectoral n°2a-2024-09-12-00001 en date du 12/09/2024. Le dossier de la carte communale approuvée, est tenu à disposition du public et restera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

La carte communale sera en outre publiée sur le portail national de l'urbanisme [Géoportail de l'urbanisme-GPU].

PROCHAINE PARUTION - VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

N° 46

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Pastricciola
Village - 20121 PASTRICCIOLA

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la réalisation d'un cabinet médical avec logement de fonction - 9 LOTS définis comme suit :

- * Lot N° 0 : DESAMANTAGE.
- * Lot N° 1 : GROS ŒUVRE-CHARPENTE BOIS-COUVERTURE.
- * Lot N° 2 : MENUISERIES EXTERIEURES.
- * Lot N° 3 : CLOISON-DOUBLAGE-FAUX PLAFONDS-ISOLATION-MENUISERIES INTERIEURES-PEINTURE.
- * Lot N° 4 : CARRELAGE-FAIENCE-SOL SOUPLE.
- * Lot N° 5 : CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION-PLOMBERIE SANITAIRES.
- * Lot N° 6 : ELECTRICITE-COURANT FORT/COURANTS FAIBLES.
- * Lot N° 7 : TRAITEMENT DES FACADES.
- * Lot N°8 : PHOTOVOLTAÏQUE.

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>.

Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 40%

Prix des prestations : 60%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : Mardi 5 novembre 2024 à 12 H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 30 septembre 2024.

Renseignements d'ordre techniques et administratifs : Les candidats peuvent envoyer leur question via la plate-forme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites :

La remise des offres est subordonnée à la visite obligatoire des lieux d'exécution du marché pour tous les lots.

Le Maître d'œuvre délivrera une attestation de visite aux candidats.

Une visite des lieux sera organisée sous la responsabilité du Maître d'œuvre à la date suivante :

Lundi 21 octobre 2024 à 9 heures sur place.

Contact pour visite [par mail uniquement] :

Michael Agati Architecte

m.agati@hotmail.fr

DERNIERES MINUTES

N° 47

INTENS'PLOMBERIE

SASU au capital de 500,00 Euros

Siège social : ZA Purettone

31, Allée Jaune - 20290 Borgo

R.C.S Bastia : 844 671 156 00033

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 25/09/2024, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 9.500,00 Euros pour le porter de 500,00 Euros à 10.000,00 Euros par voie d'émission de 950 actions ayant chacune une valeur nominale de 10,00 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

N° 48

AMVI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : 62, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

500 777 867 RCS Ajaccio

Suivant décision du 31/10/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

N° 49

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans «L'Informateur Corse Nouvelle» n° 7048 du 20/09/2024 concernant la SARL AHB, immeuble le Gazzo, 193 avenue Sampiero Corso, 20600 Furiani au capital de 3000 €.

- Lire : Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia - en lieu et place d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

- Suppression dans l'objet social de «la location, l'entretien, la réparation de tout article de haute, moyenne et basse pression. Leur fabrication, leur location et leur maintenance.»

La gérance.

N° 50

VALLICIONI TP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Route du Château d'eau, les Cannes

20166 Grosseto-Prugna

752 600 080 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 10 septembre 2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

N° 51



Olivier PELLEGRÌ
Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegri.olivier@orange.fr

ALBEBA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 5, Place Sulana,
20230 Talasani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 02 Octobre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ALBEBA

Siège : 5, Place Sulana, 20230 Talasani
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros

Objet : Tout type de secrétariat à distance

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Bernadette, Rita OSTERTAG épouse VINCENTI demeurant 5, Place Sulana - 20230 Talasani
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA-20200.

Pour avis, Le Président.

N° 52

COM1BOUTIK

SAS au capital de 5.000 €uros

Siège social :

Résidence Parc Lucie, Le Murano A

10, Bd Stephanopoli de Comene

20000 Ajaccio

520 346 842 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 20/09/2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président

N° 53

BOUCHERIE CONSTANT FILS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.500 euros

Siège social : Avenue de Libération

Immeuble Le Prado - Bât. A

20600 Bastia

R.C.S : Bastia 798 566 089

Au terme des décisions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2024, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, la Gérance.

N° 54



CABINET LEONELLI
Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67

Cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 19 septembre 2024, il a été constitué sous la dénomination sociale "S2JT HOLDING", une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique, ainsi que, en cas de besoin, la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés.

Le siège social est fixé à BASTIA [20200], 2, Rue Carnot.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. **Les associés ont effectué des apports en numéraire** dont le montant s'élève à la somme de 1.200 €. **Le capital** ainsi formé est divisé en 120 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Madame Sandra, Jeannine, Rosalie GRAMMATICO, demeurant à BASTIA [20200], Résidence Les Jardins de Bastia, Bât B, App 4, laquelle jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. **La société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 26 septembre 2024 il a été constitué une SAS :

Dénomination : ALBA STAR'S CLEAN

Siège social : Centre commercial U Paese [20166], Grosseto-Prugna

Capital : 1.000 Euros

Objet social : La société a pour objet social : le nettoyage et l'entretien courant et industriel de tous locaux, bâtiments et habitations. Plus généralement l'entretien général intérieur et extérieur de tous locaux, prestations multi-services de petits travaux et de dépannage.

Toutes opérations de quelque nature que ce soit, économiques, juridiques ou financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets connexes, similaires et complémentaires. La participation, directe ou indirecte de la société, à toutes activités ou opérations industrielles commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Président : Madame SALAJ Irina née le 27 juin 1992 à DURRES [ALBANIE] et demeurant Route de Pila canale, 20166 Grosseto-Prugna, de nationalité Italienne, élue pour une durée indéterminée. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 56

TE TEREUNI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50.100 euros

Siège social : Leccia Carné

20134 Tasso

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01 octobre 2024 à TASSO [20134], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : TE TEREUNI

Siège : Leccia Carné, 20134 Tasso

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 50.100 euros

Objet : - L'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport de parts sociales, actions ou autres valeurs mobilières de toutes sociétés françaises ou étrangères,

- Toutes prestations de services et de conseils,

- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination des filiations et participations,

- L'achat-vente et location pour son propre compte de biens immeubles et prises de participations dans des sociétés de gestion immobilière.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Arnaud, Terenui, Philippe, Kehea PAOLETTI, demeurant Leccia Carné, 20134 Tasso

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 57

SAS « APE »

830 962 312 RCS AJACCIO

Par décision du 20/09/2024, la société CMF, société absorbante au capital de 132.000 euros, dont le siège social est à Ajaccio - Rés. Alzo di sole - Bât F - BP 594, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 799 728 753 a, en sa qualité d'associée unique de la société APE (société absorbée), décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation avec effet fiscal au 30/09/2024, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société APE au profit de la société CMF, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO, situé Avenue Maréchal Lyautey, Palais du Finosello.

Pour avis,
Le Président.

N° 58

AVIS

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, notaire, agissant en qualité de membre de la Société « Maître Marthe POGGI, Notaire associé », Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA [20200], 39, boulevard Paoli, en date du 18 septembre 2024, enregistré à BASTIA [20200], le 24 septembre 2024, Dossier 2024 00018962.

Il a été constaté la DONATION de la moitié indivise en nue-propriété d'un FONDS DE COMMERCE de débit de boissons, brasserie, saladerie, restauration, exploité sur le territoire de la commune de BASTIA [20200], 11, boulevard Général De Gaulle, connu sous l'enseigne « CAFE ALBERT 1er ».

Par : Mme Brigitte GRIMALDI, épouse VEYRES, demeurant à BASTIA [20200], 1, rue José Luccioni, née à BASTIA [20200], le 22 septembre 1963.

A : M. François Philippe Monsieur MEI, demeurant à BASTIA [20200] résidence Le Cézanne, appartement 146, 2, rue Marcel Paul, né à BASTIA [20200] le 24 février 1984.

Et pour lequel Mme Brigitte GRIMALDI, est immatriculée au R.C.S de BASTIA, sous le n° 329 808 034.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Me Marthe POGGI, dans les 10 jours suivant la parution au BODACC.

Pour Insertion.

N° 59

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce N°11, parue dans «L'Informateur Corse Nouvelle» journal du 13/09/2024, N°7047 concernant l'avis de constitution de la SCI JMLS.

Il a été omis de mentionner la forme juridique de la société :

Il fallait lire : Forme :

Société Civile Immobilière.

Le reste sans changement.

La gérance,

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 60

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) par acte sous seing privé, en date du 04 septembre 2024, avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

« PMP » - PIZZA MP

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Siège social : Hameau de Pertinacce, 20290 Ortiporio

Objet social :

La préparation, vente à emporter et distribution de pizzas, plats préparés, boissons, et autres produits alimentaires via un food truck.

Participation à des événements, foires, festivals, ainsi que l'acquisition, location, gestion de biens en lien avec la restauration et le commerce ambulancier.

Capital social : 100 euros

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Président : Monsieur Patrick Barthet, né le 9 avril 1961 à Toulon, demeurant Hameau de Pertinacce, 20290 Ortiporio

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Bastia.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

MÉMOIRE ET TRADITIONS

Fête de la transhumance

Depuis quatre ans, la commune de Pietrosella organise un événement qui a pour vocation de raviver la mémoire autour des traditions pastorales de la Corse, et notamment des temps de transhumances qui se déroulaient à Pietrosella, en réunissant les artisans, bergers, artistes, auteurs et historiens qui participent à les maintenir ou à les documenter. Cette journée propose un marché de producteurs et d'artisans (vannerie, coutellerie, sellerie, maisons d'édition, produits gourmands et authentiques), des animations telles que la démonstration de vannerie avec Natalina Figarella, une exposition d'outils anciens avec Marius Massimi, une exposition de photos anciennes grâce à la collection de Terry et Guerin Campana et du Musée de la Corse, une ferme pédagogique et des ateliers pour les enfants. À 16 h 30, une conférence de l'historien Antoine-Marie Graziani autour de son ouvrage *La geste du peuple*, consacré à la description de la société rurale corse, du XVI^e au XVIII^e siècle à travers l'étude des documents criminels génois. Le musicien et photographe Christian Andreani fait une présentation, suivie d'une démonstration, de différents instruments de musique traditionnels, pour la plupart à vent, tels que la pirula, la piaffa ou la cialamella. À 15h, 16h et 17h, la plate-forme de visionnage à la demande Allindì diffuse un documentaire sur le pastoralisme corse en automne, en langue corse sous-titrée français. À 18 h 30, concert du trio A valsa Ghinghetta, formé par Bernard Pazzoni, Régis Renucci et Michel Solinas, dont le répertoire corse qui renvoie allègrement à des périodes où les Corses dansaient au son du violon, chantaient et se régalaient de poésies populaires abordant des thématiques du quotidien liées à des réalités souvent villageoises. Clôture à 19 h 30 autour d'une soupe corse offerte par la municipalité.

Le 6 octobre 2024, à partir de 14h. Pietrosella.  04 95 53 50 50 & www.facebook.com/mpietrosella/

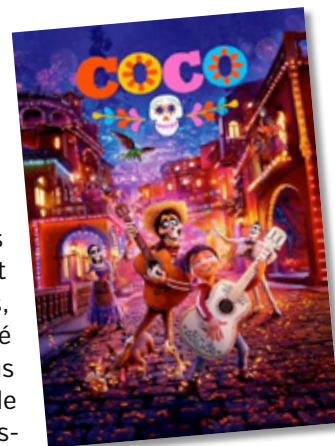


CINÉMA

Ciné-Parents: Coco

Coordonné par l'Operata, l'espace socioculturel du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement A Rinascita, le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) Centre di Corsica réunit parents, associations, institutions, établissements scolaires du territoire. Son but est d'informer, sensibiliser et accompagner les parents afin de renforcer les liens familiaux en proposant des temps d'échanges, d'écoute et d'animation et des actions en fonction des attentes des familles. Le Reaap a par exemple mis en place, une fois par mois, le Ciné-Parents: des moments de détente, de rencontre et d'échange, pour les [futurs] parents et grands-parents [qui peuvent choisir de venir avec ou sans les enfants], les professionnels de l'enfance ou encore les étudiants, autour de la projection gratuite de films accessibles à tous sur des thématiques liées à la parentalité et l'éducation. La séance d'octobre 2024 permet de se pencher sur des thèmes tels que les liens intergénérationnels, les secrets de famille, les passions qui se développent ou dont on hérite et de s'interroger sur la manière d'aborder la question de la mort avec les enfants. Pour amorcer la discussion, un film d'animation Disney-Pixar de Lee Unkrich et Adrian Molina, *Coco* (2017) qui a obtenu l'Oscar du meilleur film d'animation en 2018: depuis plusieurs générations, la musique est bannie dans la famille de Miguel. Un déchirement pour ce jeune garçon qui rêve de devenir un musicien aussi accompli que son idole, Ernesto de la Cruz. Décidé à prouver son talent durant le concours du Jour des Morts, Miguel pénètre dans le mausolée d'Ernesto, mort des années auparavant, pour emprunter sa guitare. Au moment où il joue un accord, il se retrouve propulsé au Pays des Morts et apprend qu'il doit obtenir la bénédiction d'un de ses ancêtres avant l'aube, faute de quoi il restera bloqué là. Aidé par Hector, un squelette malheureux, Miguel débute un extraordinaire voyage au bout duquel l'attend une importante vérité cachée concernant sa famille...

Le 6 octobre 2024, 14 h 30. Cinéma L'Alba, Corte.  04 95 61 03 63 & cpie-centre Corse.fr



MUSIQUE

Soirée Beethoven

Composée entre 1803 et 1804 et créée en public en 1805 au Theater an der Wien à Vienne, la *Symphonie no 3 en mi bémol majeur op. 55* de Ludwig van Beethoven était initialement dédiée à Napoléon Bonaparte que le compositeur admirait, le considérant comme l'incarnation des idéaux de la Révolution française. Mais, déçu et furieux, lorsque Napoléon se fit sacrer empereur en décembre 1804, Beethoven biffa rageusement le nom de « Bonaparte » sur la page de titre de sa partition au point, dit-on, d'en briser sa plume et de trouser le papier. Il donna donc à son œuvre le titre de *Symphonique Héroïque*, « composée pour célébrer le souvenir d'un grand homme », et la dédia par la suite à son mécène, le prince de Lobkowitz. Poème d'amour en musique, le *Concerto pour violon en ré majeur op. 61* fut composé en 1806 et créé la même année, également au Theater an der Wien. Les deux œuvres sont interprétées par l'Ensemble instrumental de Corse et Glen Rouxel (violoniste soliste), sous la direction de Yann Molenat.

Le 10 octobre, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



LE BEL ÉTÉ DU CINÉMA



Photo Christophe Giudicelli

Avec 46,19 millions d'entrées durant l'été, soit 2,2 millions de spectateurs en plus par rapport à la même période l'an passé, les cinémas français se sont offert une excellente saison estivale. L'occasion de prendre le pouls des salles insulaires et d'examiner leurs spécificités avec Daniel Benedittini, gérant du cinéma Le Régent à Bastia.

Interview de Christophe GIUDICELLI.

Cet été, les salles de cinéma ont attiré en nombre les spectateurs. Le cinéma se porte donc bien ?

Effectivement, nous avons enregistré de bons chiffres en juillet par rapport à l'année dernière. Le mois d'août a été en retrait par rapport à l'année précédente (-7,5 % au national) mais août 2023 avait été exceptionnel, notamment avec le phénomène de *Barbie* et d'*Oppenheimer* qui avait explosé à Bastia et dans toute la France. Personnellement, je pense que nous avons eu de meilleurs résultats l'an dernier en août, mais cette année les chiffres étaient assez remarquables, en partie grâce à des films comme *Le Comte de Monte-Cristo* qui est une merveille à voir au cinéma et *Un petit truc en plus*.

Le retour des blockbusters français et US a-t-il boosté la fréquentation ?

Oui. Cependant, il y a eu également des sorties importantes comme *Deadpool*. Nous avons aussi eu d'autres films cet été, tels que *Les Minions* et *Vice-versa*, qui ont très bien marché. En plus de ces dessins animés, les films français et quelques sorties notables comme *Jamais Plus* ont également contribué à faire de cet été un bon moment pour le cinéma.

Pourtant, lissée sur l'année, la fréquentation au niveau national est en baisse de 3,6 %. Comment expliquez-vous cela ?

Cette année, le début a été difficile, notamment à cause de la grève des scénaristes aux États-Unis qui a considérablement ralenti la production à Hollywood. Cela a eu un impact sur les premières semaines de l'année, avec moins de films sortis. On a d'habitude un gros film une fois toutes les semaines, là c'était toutes les trois semaines. Heureusement, à partir de juillet, nous avons vu une reprise avec des productions françaises qui ont brillé par leur qualité et leur ingéniosité.

J'espère que le cinéma français continuera de se porter bien et que les films américains reviendront en force. Nous avons eu aussi les films insulaires qui ont très bien marché.

Les films réalisés par les réalisateurs insulaires cartonnent sur l'île. Peut-on dire que désormais il y a un véritable cinéma corse grand public et populaire ?

Oui, Éric Fraticelli est un exemple frappant de réussite dans le cinéma corse. Ses films ont rencontré un grand succès en Corse et sur le continent. Cela démontre que le cinéma corse peut vraiment briller lorsqu'il est soutenu. En outre, d'autres films corses, comme ceux avec des acteurs locaux ont également bien fonctionné.

Le public insulaire est-il le même que le public national ?

Non, le public insulaire a des préférences différentes. Les films locaux, comme ceux d'Eric Fraticelli ou Thierry de Peretti cartonnent ici. Les films qui parlent directement aux Corses sont généralement plus appréciés. En revanche, le public de Bastia est averti et exigeant. Par exemple, les comédies françaises peuvent marcher moins bien ici, si elles ne sont pas perçues comme ayant un vrai intérêt. Les films américains de qualité, en revanche, attirent toujours plus de spectateurs que sur le continent. Les films qui ont une certaine originalité ou spécificité, comme ceux traitant de thématiques féminines, peuvent rencontrer un très bon succès à Bastia.

De nombreux films ne sortent pas sur les écrans en Corse. Il faut parfois négocier avec les distributeurs pour avoir des copies.

Oui, il est parfois nécessaire de plaider pour obtenir des films. Certains films ne vont avoir qu'une centaine de copies pour

« Un cinéma doit aujourd'hui être plus qu'une simple salle de projection. Il doit devenir un lieu de vie et de rencontres, en organisant des événements divers comme des festivals, ou des ciné-clubs. »

des raisons de coût et vont prioriser des sorties dans des territoires où il y a un nombre important d'habitants. Les films avec une sortie nationale peuvent être distribués en grandes quantités, mais ceux qui ont moins de visibilité doivent souvent être demandés avec insistance. Je m'efforce de défendre la présence de films moins connus ou en sortie limitée, afin d'assurer une diversité de choix pour notre public.

Y a-t-il assez de salles de cinéma en Corse ?

Non. Actuellement, face à la demande croissante, nous manquons de salles. Il y a assez de salles à Ajaccio, mais à Bastia non. En Balagne, il y a des projets pour ajouter deux salles supplémentaires. Le problème est que lors de la sortie de grands films comme *Star Wars*, toutes les salles veulent les projeter, ce qui peut limiter la diversité des films disponibles. Nous avons 12 à 14 sorties par semaine au niveau national. Le modèle multiplex est important car il assure une rotation variée des films et permet d'accueillir un minimum de six films différents chaque semaine.

À propos, qu'en est-il du projet d'ouverture de multiplex à Furiani ?

C'est un projet important. Je travaille activement pour commencer les travaux avant la fin octobre. Nous ouvrirons avec une capacité de 989 places et six salles. J'espère une ouverture pour décembre 2025.

Récemment, l'association des exploitants des cinémas de Corse s'est réunie pour rencontrer les distributeurs. Objectif : que la Corse intègre les étapes de promotion des films.

Nous nous sommes réunis pour faire entendre notre voix, nous avons également voulu attirer les distributeurs en leur montrant l'importance de la Corse, malgré les obstacles comme le coût élevé du transport aérien. Nous avons proposé l'idée de partenariats avec les compagnies aériennes. L'idée est de créer des échanges et des événements qui favorisent une meilleure visibilité pour les films et les réalisateurs. On leur a proposé de commencer les tournées par nous ou de terminer par nous. Aujourd'hui, on commence à peser en terme d'entrées : 600 000 par an. Par rapport à la population c'est pas mal.

Le fait de pouvoir attirer des équipes de film est-il une plus-value pour les salles insulaires ?

La présence des équipes de films et des célébrités apporte une dimension émotionnelle supplémentaire aux projections. Lorsque les spectateurs voient des acteurs ou des réalisateurs en personne, cela crée une connexion émotionnelle et peut les inciter à revenir au cinéma. Cela montre aussi un respect pour le public et peut renforcer l'engagement envers les films projetés. Un cinéma doit aujourd'hui être plus qu'une simple salle de projection. Il doit devenir un lieu de vie et de rencontres, en organisant des événements divers comme des festivals, ou des ciné-clubs. Les synergies avec d'autres

événements et entreprises locales peuvent également enrichir l'expérience cinématographique. Par exemple, organiser des événements comme des défilés de lingerie comme nous l'avons fait pour la sortie du film *50 nuances de Grey* ou des spectacles dans le cinéma, peut créer une véritable dynamique. Ces initiatives peuvent attirer des spectateurs et renforcer l'importance du cinéma dans la communauté. Le cinéma devient alors un lieu de rassemblement. L'avenir du cinéma est un lieu événementiel.

Cette année une polémique nationale sur les tarifs des places de cinéma a vu le jour : plus de 20 euros à Paris. La Corse en est bien loin...

Maintenir des prix abordables est un combat constant, les prix augmentent en raison de l'inflation. Nous essayons de garder des prix bas. Il faut savoir que les investissements dans les équipements nécessaires, comme les fauteuils ou les projecteurs ont un certain coût et cela implique une augmentation des prix des billets. On retarde certains investissements. Les augmentations de prix des snacks, comme le pop-corn, sont inévitables, mais nous essayons de les limiter. La fréquentation est bonne et cela nous aide à maintenir des tarifs abordables pour les spectateurs. Nous sommes aussi l'une des régions de France les plus pauvres.

Depuis plus d'une décennie, les salles de cinéma sont concurrencées par les plateformes de streaming. Avant, il y a eu la télévision, les VHS, le piratage, Netflix. Mais le cinéma est toujours là.

Le cinéma a toujours su se réinventer. Aller au cinéma est plus qu'une simple sortie : c'est un événement qui crée une passion. Voir un film dans une salle de cinéma, c'est aussi profiter de l'ambiance collective, des rires partagés, des émotions vécues ensemble. Ces moments sont souvent plus intenses qu'à la maison, où l'on peut se cacher les yeux ou se contenir plus facilement.

Les plateformes de streaming sont en pleine mutation : augmentation des tarifs, multiplication des plateformes, arrivée de la publicité, longue attente entre deux saisons pour les séries.

Le cinéma peut effectivement en profiter. Les plateformes de streaming se concurrencent et réajustent leurs stratégies, elles vont perdre des moyens de production, ce qui peut bénéficier aux salles de cinéma. Il y a de bonnes productions sur les plateformes mais les productions de films de grande qualité se font encore pour le cinéma. Il est rare de voir une star émerger d'un film de plateforme. La diffusion en salle permet aux films de bénéficier d'une communication plus large et d'une plus grande visibilité, ce qui peut influencer positivement leur succès sur les plateformes de streaming par la suite. La présence en salle reste cruciale pour la vie prolongée d'un film. Un film qui a fait un grand nombre d'entrées sera vendu plus cher aux plateformes et sera plus regardé également. ■

FIÈVRE CATARRHALE

L'ODARC ASSURE ÊTRE AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS



Photo Jean-Pol Grandmont Creative Commons

C'est une maladie qui fait trembler les éleveurs. La fièvre catarrhale ovine (FCO) a fait son retour en Corse dès mai 2024. Une épidémie plus précoce que d'habitude, aggravée de plus par l'arrivée du virulent sérotype 8, dont l'île était jusqu'ici préservée. Si bien qu'aujourd'hui plus de 3 000 bêtes seraient déjà mortes dans les élevages insulaires. Face au désarroi des agriculteurs, Xavier Lacombe d'Un Soffiu Novu et Jean-Jacques Lucchini de Fà Populu Inseme ont, lors de la séance de questions orales du 26 septembre dernier, entendu interroger le président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc) sur les actions en cours pour lutter contre l'épidémie et les mesures de soutien à mettre en place. Dominique Livrelli a déploré que *«la couverture vaccinale du cheptel ovin corse n'est toujours pas satisfaisante et ce malgré la prise en charge par l'Odarc de 100 % du coût du vaccin»* précisant que *«À ce jour, 39 000 animaux ont été vaccinés et 18 000 sont toujours sous couverture vaccinale de l'année dernière, ce qui représente environ 60 à 65 % du cheptel corse. Pourtant, la seule solution de protection efficace réside bien dans la vaccination annuelle du troupeau»*. Notant que les éleveurs qui ont accusé des pertes dans leur cheptel et se retrouvent en difficulté ont réitéré leur demande d'indemnisation pour les pertes subies auprès de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt lors d'une réunion avec l'État la semaine dernière, le président de l'Odarc a indiqué que *«devant l'incertitude de cette prise en charge par l'État»* son organisme a décidé de *«soutenir l'élevage de 1 000 agnelles supplémentaires à la Coopérative Corsia. Celles-ci pourront être redistribuées aux éleveurs selon des modalités financières qui restent à définir»*. Par ailleurs, *«l'Odarc financera 150 € par agnelle à la Corsia de façon à limiter au maximum le prix de vente de ces animaux auprès des éleveurs touchés par la FCO à condition qu'ils aient vacciné leur troupeau»*. En outre, il a tenu à marquer son inquiétude vis-à-vis du sérotype 3 de la FCO qui sévit fortement en France et en Sardaigne et face auquel il est essentiel de se préparer. *«L'Odarc réitère donc sa demande auprès des services de l'État pour que la Corse soit placée immédiatement en zone vaccinale»*, a-t-il martelé avant d'annoncer encore : *«Pour retarder au maximum l'introduction de ce sérotype, l'Odarc et l'OTC ont écrit aux compagnies maritimes sous DSP afin qu'elles fassent preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne l'introduction d'animaux vivants sur leurs bateaux, en les déclarant systématiquement auprès de la DDETSPP* afin que les vérifications sanitaires idoines puissent être opérées et les risques d'introduction de maladies limités»*. ■ Manon PERELLI

*Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

CONJONCTURE

UNE CRISE ÉCONOMIQUE À VENIR EN CORSE?

Depuis quelques semaines, de nombreuses voix s'élèvent pour alerter sur la situation économique de la Corse. Des alarmes que le conseiller territorial d'Avanzemu, Pierre Poli, a relayées lors de la séance de questions orales. *«La dégradation de la situation économique du secteur privé laisse à penser qu'une crise importante attend notre économie dans les mois à venir»*, a-t-il dit en citant notamment les secteurs du BTP et du tourisme. *«Des dizaines et des dizaines d'entreprises se sont manifestées auprès des tribunaux de commerce afin d'ouvrir une procédure judiciaire ou y ont été assignées»*, a-t-il insisté, demandant quel soutien et quel accompagnement l'Exécutif entend apporter aux entreprises qui connaissent aujourd'hui de grandes difficultés. *«La situation économique et sociale de notre île est pour le Conseil exécutif de Corse une priorité absolue»*, a assuré Alex Vinciguerra. Mais ceci étant, le président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) a une autre lecture de la situation. *«En juin 2024, le cumul sur 12 mois des entrées en redressement judiciaire concerne 430 entreprises. C'est une tendance qui est légèrement inférieure à celle d'avant Covid. On était à 435 défaillances»*, a-t-il indiqué. Il a relevé en outre que *«la croissance du chiffre d'affaires du BTP en Corse entre 2015 et 2023 a été, et de loin, beaucoup plus importante que dans toutes les régions françaises»* et, dans le secteur du tourisme, *«une progression globale de 130 000 passagers en plus que l'an dernier»* observée fin septembre. *«Néanmoins, 60 % des hébergeurs professionnels jugent la saison insatisfaisante en raison d'un pouvoir d'achat en baisse et d'une évolution structurelle de la consommation touristique. Pourquoi? Parce que la fréquentation des meublés de tourisme affiche une croissance très importante. On avait 28 000 meublés en 2022, 33 000 en 2024, avec un nombre de jours réservés qui passe de 835 000 en 2019 à 1 600 000 en 2024. Cette croissance est à maîtriser»*, a-t-il assuré en indiquant que le tourisme et le BTP doivent amorcer une transition vers une économie plus durable. Enfin, il a appuyé sur l'action de l'Adec qui a *«triplé le nombre le volume de [ses] interventions directes et indirectes par rapport à 2019»* et qui, en 2023, a mobilisé *«45 millions d'euros de soutien public au bénéfice de près de 700 entreprises, dont une très grande partie, et souvent les plus petites, n'auraient pas eu accès aux crédits et aux fonds européens sans l'utilisation de nos instruments»*. Enfin, en octobre prochain *«sera présenté à l'Assemblée de Corse un plan de soutien et de transition»* et l'Adec travaille également à la création d'une banque locale d'investissement. ■ Manon PERELLI

ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE

LE PROCESSUS D'AUTONOMIE A-T-IL ENCORE UN AVENIR?

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, le 9 juin 2024, le doute plane quant à l'avenir du processus d'autonomie de la Corse entamé il y a désormais plus de deux ans. Lors de la première session de l'Assemblée de Corse après la coupure estivale, les 26 et 27 septembre derniers, les débats autour de la poursuite de cette évolution institutionnelle ont sans surprise longuement occupés l'hémicycle. «*Ce qui me préoccupe, c'est le sort du processus constitutionnel, c'est de savoir si l'État, par-delà les alternances et les changements de majorité parlementaire, continuera de s'engager dans un processus de révision constitutionnelle devant déboucher sur un statut d'autonomie*», s'est ainsi inquiété le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, en préambule de la session, en affirmant par ailleurs : «*Je ne doute pas, parce qu'il me l'a dit avant l'été, que le président de République continuera d'être dans le respect des engagements qu'il a pris ici même. Il appartient donc au Premier ministre de s'exprimer sur le moment où ce processus reprendra son cheminement normal*». Mais quasiment un an jour pour jour après la prise de parole d'Emmanuel Macron devant ce même hémicycle durant laquelle il avait promis «*une autonomie à la Corse*», l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse ont affiché leur scepticisme quant à la poursuite sans encombre du processus de révision constitutionnelle. Afin de ne pas se résoudre à voir cette opportunité historique faire long feu, les élus territoriaux ont décidé une résolution solennelle -adoptée à la quasi-unanimité, moins la voix de Josepha Giacometti-Piredda- afin de rappeler au président de la République les termes de son discours et lui demander solennellement «*de saisir au plus tôt le Parlement sur proposition du Premier ministre du projet de révision constitutionnelle sur la base des écritures constitutionnelles entérinées avec le ministre de l'Intérieur le 11 mars 2024 et validées par l'Assemblée de Corse dans sa délibération en date du 27 mars 2024*». Le 1^{er} octobre, les élus territoriaux ont pu être en partie rassurés par le discours de politique générale de Michel Barnier. Devant l'Assemblée nationale, le nouveau Premier ministre a en effet assuré vouloir renforcer les pouvoirs des collectivités locales en bâtissant un «*nouveau contrat de responsabilité entre les collectivités locales et l'État*». Il a en effet brièvement sous-entendu vouloir poursuivre le processus d'autonomie de la Corse en affirmant : «*Le ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation reprendra le dialogue avec les élus et les responsables socio-économiques de la Collectivité de Corse*». Wait and see. ■ Manon PERELLI

CORSE ET LISTE DES TERRITOIRES À DÉCOLONISER DE L'ONU

NAZIONE PROPOSE, LA FAMILLE NATIONALISTE SE CRISPE

Photo Gerhard Huber Creative Commons

C'est un texte qui cause certaines crispations du côté de la famille nationaliste. Depuis quelques mois, Josepha Giacometti-Piredda, conseillère territoriale non-inscrite et seule représentante de Nazione dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, tente de déposer une motion visant à mandater Gilles Simeoni et Marie-Antoinette Maupertuis pour demander l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser de l'Organisation des Nations unies, mettant pour ce faire en exergue des arguments historiques, linguistiques, ou encore politiques et démographiques. Pour renforcer le bien-fondé de sa demande, Nazione s'appuie de surcroît sur l'exemple de la Polynésie dont l'Assemblée avait voté la résolution demandant la réinscription du territoire sur la liste des pays à décoloniser le 18 août 2011, et l'avait obtenu le 17 mai 2013. «*Cet épisode conforte la présente démarche sur le plan juridique, puisque le projet de résolution présenté reprend très exactement, adaptés à la Corse, les termes de la résolution polynésienne*», affirme Josepha Giacometti-Piredda dans son texte. Cette motion a priori anodine a pourtant été renvoyée à plusieurs reprises sans véritable explication. Dernier exemple en date lors de la session du 27 septembre 2024 où son examen a une nouvelle fois été reporté dans l'attente «*d'éléments complémentaires*». Il faut dire que la position de l'Exécutif est délicate. Ce dernier semble en effet pris en étau entre le respect des fondamentaux du mouvement national -dans son discours du 17 août 1975 Edmond Simeoni avait demandé à la foule si la Corse était une colonie, et cette dernière avait répondu par l'affirmative, avance en effet la conseillère territoriale de Nazione- et la volonté de voir la révision constitutionnelle concernant la Corse arriver à son terme. En cas d'adoption de ce texte ayant pour but de saisir l'opinion internationale sur la question corse, Paris pourrait en effet ne pas apprécier la démarche et faire marche arrière sur ce processus. En outre, la démarche de Nazione s'inscrit dans le cadre du processus de décolonisation mené par le groupe d'initiatives de Bakou, né du mouvement des non-alignés, que d'aucuns accusent d'être un instrument d'ingérence du président de l'Azerbaïdjan, qui a entrepris une guerre contre le colonialisme français. ■ Manon PERELLI

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

À CHACUN SON CALENDRIER



Contrairement aux apparences, le calendrier politique n'est pas le même pour tout le monde : Michel Barnier espère tenir jusqu'à Noël à la tête du gouvernement. Marine Le Pen attend la fin de son procès fin novembre et le jugement qui suivra début 2025. Emmanuel Macron doit attendre l'été prochain pour, éventuellement, dissoudre de nouveau l'Assemblée nationale.

Jean-Luc Mélenchon, lui, est obsédé par l'élection présidentielle de 2027. Il n'est pas le seul : Edouard Philippe est déjà officiellement candidat ; Gabriel Attal déclare qu'il a « *une histoire à écrire avec les Français* » ; Laurent Wauquiez n'a pas besoin de le dire pour qu'on l'entende même quand il parle d'autre chose ; Xavier Bertrand travaille d'arrache-pied ; Gérald Darmanin attend son heure ; Bruno Le Maire s'éloigne en pensant peut-être revenir ; François Ruffin s'interroge ; François Hollande s'agite. La France est donc bien partie pour battre un nouveau record. Pas celui de la pression fiscale, ni du nombre de collectivités territoriales et encore moins celui de la dette. Tous ces records, elle les détient déjà. Non : la France va battre le record de la campagne présidentielle la plus longue. D'ici au mois d'avril 2027, il y a trente mois. Sauf bien sûr dans l'hypothèse où l'élection aurait lieu plus tôt suite à une démission du président de la République. Ce n'est pas à l'ordre du jour mais une crise institutionnelle majeure est toujours possible.

Il ne faudra pas compter sur les leaders politiques principaux pour penser à autre chose qu'à 2027. Désormais, tout ce que diront les prétendants présents et futurs le sera à l'aune de cette élection. Non qu'ils se moquent des problèmes de la France et ne réfléchissent pas à la manière de les régler. Du moins on l'espère. Mais ils le font avec la seule obsession de 2027. Or, parfois, l'ambition écarte la réflexion. C'est ainsi que l'élection du président de la République au suffrage universel, l'une des forces de la v^e République et à laquelle les Français sont légitimement attachés, est aussi devenue une faiblesse.

TIRER LES FICELLES

Condamné, sauf miracle, au court ou au moyen terme, Michel Barnier s'est pourtant projeté loin lors de son discours de po-

litique générale. Il a bien parlé de « *deux années et demie* » d'action en s'engageant par exemple à ramener le déficit de la France à 5 % du PIB en 2025 et à 3 % en 2029. Il a évoqué « *des aménagements raisonnables* » pour la réforme des retraites. Il a ouvert la voie à une réflexion sur le mode de scrutin proportionnel, annoncé la création de places de prison, acté le report des élections en Nouvelle Calédonie et la reprise du dialogue avec la Corse.

Face à lui, Marine Le Pen est simultanément dans le court, le moyen et le long terme. En attendant 2027, elle est en campagne permanente mais voit son parcours politique croiser la rubrique judiciaire. Pendant deux mois, elle va donc se partager entre les bancs de l'Assemblée nationale et ceux du Palais de justice, où elle doit s'expliquer sur l'utilisation des fonds européens par elle-même et vingt-cinq membres ou anciens membres de son parti.

L'ancienne présidente du Rassemblement national a beau se déclarer « sereine », elle sait ce qu'elle risque si elle devait être déclarée coupable : une peine d'inéligibilité qui, selon le calendrier et les délais d'appel et de cassation, pourrait l'empêcher d'être candidate en 2027. Cela serait inédit et provoquerait une déflagration politique.

En attendant, c'est de Marine Le Pen que dépend la longévité du gouvernement. Face à Michel Barnier, qui lui a donné quelques gages sur la sécurité et l'immigration et dont les propos du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, ne peuvent que lui plaire, elle s'est engagée à ne décider d'un vote de censure qu'après « *observation impartiale de vos actes* ». Sans précipitation, plutôt à moyen qu'à court terme.

Jouer la responsabilité face à l'agitation des amis de Jean-Luc Mélenchon, c'est politiquement malin. Sans avoir à mettre les mains dans le cambouis de l'exercice du pouvoir, Marine Le Pen tire les ficelles au-delà de ses espérances : elle a même reçu un appel téléphonique de Michel Barnier désavouant l'un des membres de son gouvernement. Raconté dans une fiction politique, cet épisode aurait semblé invraisemblable. Mais, comme on le sait depuis Napoléon, « *Impossible n'est pas français*. » Surtout en politique. ■



Illustration ICN avec IA

VU, LU, VÉCU...

Les bienfaits de l'IA

Il est de bon ton de vouer aux gémonies l'intelligence artificielle et de n'y voir que des conséquences funestes. Certes, la perspective de voir un robot penser à notre place et souvent mieux que nous bouscule l'avenir de l'humanité. Mais l'IA ne sert pas qu'à permettre à des lycéens de faire des devoirs par copié-collé. Il n'est surtout pas interdit d'y voir des points positifs.

En matière de médecine, par exemple, et singulièrement de prévention, l'intelligence artificielle va permettre des progrès considérables. Des chercheurs américains et français ont déjà établi que l'intelligence artificielle pouvait repérer un cancer du sein jusqu'à cinq ans avant qu'une mammographie ne le détecte. Même chose pour le cancer du pancréas, dont la prévalence augmente et qu'il est malheureusement quasi impossible de guérir. Une révolution en marche et dont on ne mesure pas l'ampleur.

Messieurs Tout-le-monde?

La lecture des comptes rendus d'audience du procès dit « de Mazan », commune du Vaucluse, fait froid dans le dos. Comment un homme en est-il arrivé à droguer sa femme pour la violer, la faire violer par des complices recrutés sur internet, en filmant le tout pour compléter l'immonde tableau? Complices dont aucun, à aucun moment, ne s'est dit que ce serait peut-être mieux d'aller prévenir la police. On reste sans voix.

Ils sont cinquante co-accusés autour de Dominique Pelicot. Certes, il y a parmi eux quelques hommes ayant un casier judiciaire, d'autres qui ont eu des problèmes de drogue ou se sont livrés à des violences conjugales. Mais l'énumération de leurs professions montre qu'on n'est pas face à un type de profil unique: militaire (renvoyé par l'armée au débit du procès), magasinier, chauffeur routier, boulanger, poseur de menuiserie, employé, technicien informatique, infirmier, journaliste, gardien de prison, jardinier, carreleur, sapeur-pompier, retraité, électricien, frigoriste, plombier...

On ne tombera pas dans l'idée que n'importe quel homme pourrait avoir commis de tels actes. On veut même croire qu'ils sont ultra-minoritaires. Mais tout de même: ces accusés sont des hommes ordinaires, des voisins de palier que

l'on pourrait croiser dans l'ascenseur, au marché ou dans une réunion de parents d'élèves. Et c'est bien ce qui est troublant.

Cazeneuve en tournée

On a toujours dit de Bernard Cazeneuve qu'il avait de nombreuses qualités, de l'élégance (vestimentaire et de comportement) mais pas d'ambition. Pourtant, cette fois, on dirait bien qu'il se prépare. À quoi? Peut-être à succéder à Michel Barnier dans l'hypothèse d'un renversement du gouvernement dans les mois qui viennent. On l'a vu le week-end dernier en compagnie de socialistes non compatibles avec Jean-Luc Mélenchon, puis avec François Bayrou et les militants du MoDem. Cet été, c'est la candidature de Bernard Cazeneuve pour Matignon que poussait François Bayrou, mais nul n'a compris si Emmanuel Macron avait réellement envisagé de le nommer à Matignon. En octobre, avec le mouvement qu'il avait créé en 2022, « La convention », l'ancien Premier ministre envisage une tournée dans toute la France. Il pourrait, lit-on ici et là, y présenter un projet politique. Et se poser en recours?

Maggie vieille et Bardot jeune

Maggie Smith est morte à Londres à l'âge de 89 ans. Grande comédienne de théâtre, partenaire de Laurence Olivier, spécialiste de Shakespeare, Oscar Wilde et Tchekhov, elle était surtout connue du grand public pour les rôles de sa fin de carrière: le professeur Minerva McGonagall, sorcière dans *Harry Potter*, et cette délicieuse langue de vipère de Violet Crawley dans *Downton Abbey* en 2010. On en avait oublié qu'elle avait eu deux Oscars pour *Les belles années de Miss Brodie* en 1969 et *California Hotel* en 1978. Quand on pense à elle, on voit son beau visage de vieille dame qui ne s'en laisse pas conter.

Brigitte Bardot, c'est le contraire: elle n'a plus tourné depuis les années 1970, quand elle décida de fuir le monde et de se consacrer aux animaux. Elle vient de fêter ses 90 ans et sa popularité demeure intacte: la semaine de son anniversaire, elle a reçu cinq kilos de courrier par jour. Quand elle disparaîtra, c'est le visage de Bardot jeune qu'on gardera en mémoire, celui de l'excellente interprète de *La vérité* de Clouzot et surtout celui d'une jeune femme qui a bousculé la société comme peu l'ont fait, à un point que les jeunes générations ne peuvent même pas imaginer. ■



**agir
PLUS**

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

**CHOISISSEZ
DES SOLUTIONS INNOVANTES
ISOLATION, ÉCLAIRAGE, CLIMATISATION,
MOTORISATION...**

**BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ ET DE NOS PRIMES
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.**



**SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

Contactez-nous par mail : corse-b2b-agirplus@edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.